

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Du jeudi 26 février 2015 à 20 h

Les Membres du Comité Syndical :

Présents :

Sylvaine CHRISTIN, Clotilde DOUCHEMENT, Corine NERI, Richard DESCHAMPS-BERGER, Gilles PETIT, Jean-Paul RATEL.

Excusées :

Ondine BONNET-REBIERE, Mandy DURET.

Madame La Présidente propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 5 janvier 2015.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

❖ **Suppressions et créations d'emploi sans recrutement**

Suite à la validation du centre de gestion de la fonction publique, et afin d'intégrer aux emplois du temps, les heures complémentaires effectuées actuellement par deux agents du SIVU, il est demandé de supprimer leur poste actuel et de créer des postes correspondants aux nouveaux horaires de travail.

La Présidente propose donc au comité syndical d'acter les suppressions et créations d'emplois sans recrutement afin que les nouveaux emplois du temps des agents soient mis en place rapidement.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise la Présidente à supprimer et créer des emplois sans recrutement.

❖ **Autoriser la Présidente à recruter du personnel non permanent en cas de besoin urgent et non anticipable**

Il est expliqué au comité syndical qu'il est nécessaire de pouvoir recruter du personnel en contrat à durée déterminée ou intérimaire, en urgence, en cas d'absences multiples émanant des agents permanents.

Afin de pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions, et en vue du remplacement de personnel absent, nous avons la possibilité d'avoir recours au service intérim du centre de gestion de la fonction publique. Aussi en vue de réduire la durée de mise en place de la procédure proposée par le service intérim, il serait nécessaire d'autoriser la présidente à effectuer cette démarche ponctuellement.

Cette délibération, serait à reprendre à chaque début d'année, et permettrait à la Présidente de recruter du personnel intérimaire ou bien en contrat à durée déterminée, dès que nécessaire.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise la Présidente à recruter ponctuellement du personnel intérimaire ou en contrat à durée déterminée, en cas de besoin urgent, et non anticipable.

❖ **Autoriser la Présidente à négocier le contrat du photocopieur de l'école**

Les membres du Comité Syndical sont informés que le contrat de location du photocopieur de l'école souscrit auprès de l'entreprise BSO arrive à échéance en mars 2015 ; le moment est donc opportun pour renégocier ce contrat.

L'entreprise BSO et RICOH ont été sollicités pour des devis, afin de comparer leurs tarifs et prestations.

	COULEUR		NOIR/BLANC	
	recyclé	neuf	recyclé	neuf
RICOH				
location (5 ans) (livraison / installation / maintenance / consommables fournis)	49 euros HT / mois	85 euros / mois	49 euros HT / mois	59 euros HT / mois
copies (pour 1000)	70 euros HT (Couleur) 7 euros HT (NB)	60 euros HT (Couleur) 6 euros HT (NB)	7 euros HT	6,90 euros HT
BSO				
location (5 ans) (livraison / installation / maintenance / consommables fournis)	47,66 euros HT/ mois	57,66 euros HT / mois		
copies (pour 1000)	41 euros HT (Couleur) 4,10 euros HT (NB)	41 euros HT (Couleur) 4,10 euros HT (NB)		

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise la Présidente à négocier le contrat du photocopieur.

(Gilles PETIT est contraint de quitter la séance)

❖ **Approbation du compte de gestion du receveur 2014**

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le Compte de Gestion établi par la trésorerie générale pour l'exercice 2014, dont les écritures sont conformes au compte administratif du SIVU pour le même exercice.

❖ **Vote du compte administratif 2014**

Le Comité Syndical vote le Compte Administratif sous la présidence du doyen de l'assemblée : Monsieur Jean-Paul RATEL.

Le Compte Administratif 2014 dégage en clôture un excédent de fonctionnement de 3321,18 € et un excédent d'investissement de 118,35 €.

Après reprise des résultats antérieurs, l'excédent global de clôture s'élève à 98977,67 €.

Le montant à affecter en recette d'investissement du BP 2015 est de 211,29 € et le montant à affecter en recette de fonctionnement du BP 2015 est de 98766,38 €.

Le détail des comptes pourra être consulté à la Mairie de La Chavanne, siège du syndicat, aux jours et heures d'ouverture, à partir du 1^{er} avril 2015.

❖ Vote du budget primitif 2015

La Présidente présente les propositions suivantes :

- le Budget Primitif s'équilibre à 351 389 € en fonctionnement et à 13 000 € en investissement.

Le Comité Syndical vote à l'unanimité ce budget.

❖ Projet pour faire évoluer les locaux de l'école (Algéco)

Il est rappelé au comité syndical que, actuellement, la garderie périscolaire se tient dans un Algéco de 36 mètres carrés qui est loué 939 euros par mois. Le contrat de location initial étant arrivé à terme depuis longtemps, la reconduction de cette location peut se terminer à tout moment, moyennant 1056 euros HT de frais de démontage et de transport.

Pour un nouveau contrat, les tarifs seraient les suivants :

- 12 mois : 9000 euros HT par an
- 24 mois : 8400 euros HT par an
- 36 mois : 7800 euros HT par an

Il est donc intéressant de comparer le coût de cette location avec une éventuelle construction en « dur ».

La présidente propose de mandater un architecte afin de faire une étude de faisabilité du projet par rapport aux besoins du SIVU (garderie, secrétariat du SIVU, salle de classe) afin d'obtenir des plans et des tarifs pour une éventuelle extension de l'école de 80m² ou de 140 m².

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition.

❖ Questions diverses

- Cantine : essai de deux services du 2 au 13 mars 2015 (maternelles : 11h30-12h15 environ / élémentaires : 12h15-13h)
- La Préfecture a validé la modification des statuts du SIVU, et ces derniers ont été présentés pour avis aux communes de la Chavanne et Planaise
- Le contrat des lignes téléphoniques est en cours de renégociation.
- La Présidente présente des propositions et devis pour de nouveaux intervenants aux Ateliers périscolaires (voir pour l'année 2015-2016)
- Avec l'arrivée des ateliers périscolaires, le fonds d'aide de l'Etat a versé en 2014 aux collectivités 50 euros par enfant scolarisé. Pour continuer de percevoir ces aides, le SIVU doit présenter un Projet Educatif Territorial (P.Ed.T.) à l'inspection académique au plus tard le 7 mars 2015.

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 05/03/2015 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LA CHAVANNE, le 5 mars 2015

La Présidente,
Sylvaine CHRISTIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
LA CHAVANNE - PLANAISE
Mairie de la Chavanne
Chef Lieu
73800 LA CHAVANNE